

# SAGE Bièvre Liers Valloire



## LA LETTRE D'INFORMATION

INFO N°1 — PRINTEMPS 2007

### L'éditorial

Par cette lettre d'information, la Commission Locale de l'Eau (CLE) souhaite informer les élus du bassin de Bièvre Liers Valloire et les membres de la CLE de la progression du SAGE.

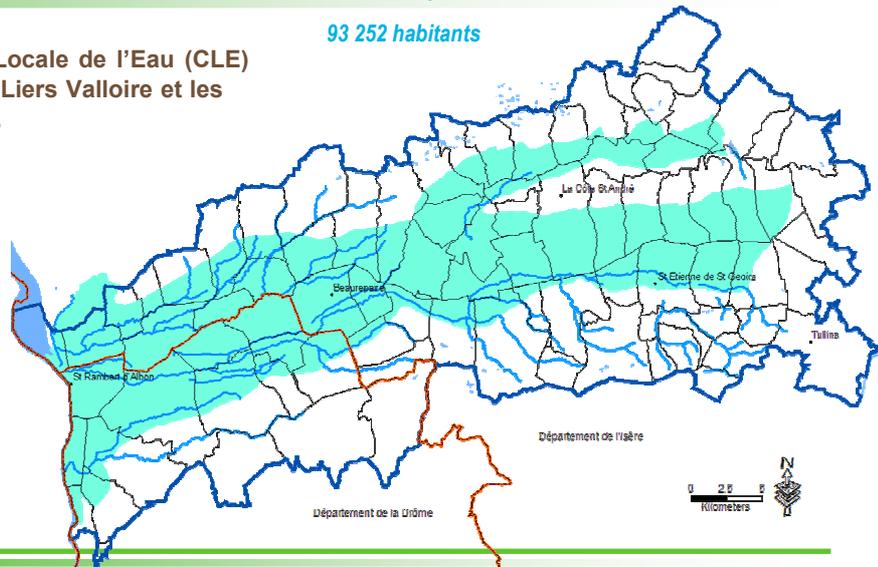
Vous trouverez dans ce premier numéro un rappel des objectifs du SAGE, l'organisation de la CLE, ainsi que les propositions formulées par les quatre commissions de travail et les actions validées.

Retrouver le bon état qualitatif et quantitatif des eaux superficielles et souterraines constitue un des éléments essentiels de la qualité de vie de notre territoire. C'est en suscitant votre adhésion et celle d'une large majorité de la population que nous réussissons ce projet.

Maurice Pelissier,  
président de la CLE

Surface du périmètre administratif = 1120 km<sup>2</sup>

93 252 habitants



### L'historique du SAGE Bièvre Liers Valloire

- Depuis 1998 : Émergence d'une volonté locale d'élaborer un SAGE
- 6 mars 2002 : Dossier préliminaire
- 19 mai 2003 : Arrêté interpréfectoral fixant le périmètre du SAGE
- 24 mars 2005 : Arrêté interpréfectoral portant création de la CLE
- 30 juin 2005 : 1<sup>ère</sup> réunion de la CLE, élection du président M. Manchon
- 19 janvier 2006 : 2<sup>ème</sup> réunion de la CLE, élection du nouveau président M. Pelissier
- 28 juin 2006 : 3<sup>ème</sup> réunion de la CLE, mise en place de 4 commissions de travail pour établir l'état des lieux :
  - Quantité, présidée par M. Pelissier
  - Qualité, présidée par M. Nicolet
  - Milieux aquatiques et risques, présidée par M. Martin-Rosset
  - Information et communication, présidée par Mme Simian et M. Nicolet
- 2006—2008 : Élaboration de l'état des lieux

### Qu'est-ce que le SAGE Bièvre Liers Valloire ?

#### Le SAGE : un document réglementaire

Issus de la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont des **documents réglementaires de planification** fixant les **orientations** fondamentales de **préservation** et de **gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques** à l'échelle d'un bassin versant.

Le SAGE est, après approbation par le Préfet et publication, **opposable** à l'État, aux collectivités locales et à leurs établissements publics et, depuis la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006\*, aux tiers.

#### L'enjeu principal de Bièvre Liers Valloire : préserver la nappe souterraine

Le périmètre physique du SAGE Bièvre Liers Valloire coïncide avec les limites de la nappe souterraine et des zones d'alimentation de cette nappe. Le périmètre administratif correspondant comporte **87 communes** au total, **15** dans le département de la **Drôme** et **72** dans le département de l'**Isère**.

C'est la **CLE, Commission Locale de l'Eau**, qui élabore le SAGE par une **concertation** entre les acteurs de l'eau du territoire.

Les grands enjeux de Bièvre Liers Valloire sont la **gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau**, souterraine et superficielle, la **préservation des milieux aquatiques** et la **gestion des risques inondation**.

Le **Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin Hydraulique Bièvre Liers Valloire**, basé à Beaurepaire, est la structure porteuse du SAGE.

#### L'organisation du SAGE Bièvre Liers Valloire

##### La Commission Locale de l'Eau

44 membres répartis dans 3 collèges :  
Collège des Élus - Collège des Usagers - Collège de l'État  
**décide**

##### Le Bureau

17 membres  
**coordonne et aide aux décisions de la CLE**

**Les Commissions de travail**  
**proposent les pistes de travail**

## Les étapes d'un SAGE



### L'état des lieux : la définition d'un état initial

La phase d'état des lieux permet de déterminer un état initial des milieux aquatiques et des usages de l'eau sur le périmètre du SAGE et de partager ces informations avec l'ensemble des acteurs de l'eau.

Pour travailler à l'élaboration du document d'état des lieux, les commissions de travail se sont réunies pour la première fois à l'automne 2006. Dans un premier temps, il s'agit de faire le bilan des connaissances sur le territoire du SAGE et de déterminer les compléments à leur apporter.

Les commissions de travail réunissent aussi bien les membres de la CLE que des intervenants extérieurs.

## L'actualité du SAGE BLV

### Commission Quantité

#### Réunion du 18 octobre 2006

La préservation de la nappe profonde de la molasse miocène, notamment pour des usages eau potable (AEP) actuels ou futurs, représente un enjeu fort qui dépasse les limites du SAGE. Une sensibilisation des foreurs afin qu'ils respectent les bonnes pratiques de forage est souhaitable et la DIREN Rhône-Alpes travaille actuellement à une charte.

La connaissance actuelle sur l'origine de l'eau captée pour les prélèvements AEP est incomplète. Elle est actuellement repreciser avec l'aide des élus et des gestionnaires AEP.

Les prélèvements agricoles et industriels sont assez bien connus.

La question des prélèvements individuels a été soulevée, elle reste pour l'instant sans réponse.

Du fait d'une forte volonté de mieux connaître le fonctionnement de la nappe de Bièvre Liers Valloire, un groupe technique s'est réuni le 14 mars 2007 pour étudier comment mettre en place un renforcement du suivi piézométrique existant. Un recensement des données locales est en cours.

### Commission Qualité

#### Réunion du 7 novembre 2006

Il apparaît nécessaire d'actualiser les données, datant d'une dizaine d'années, relatives à la qualité des cours d'eau et à la qualité de la nappe. Ces deux études qualité devraient être menées cette année ; l'étude « qualité cours d'eau » a démarré en mars 2007.

L'assainissement non collectif sur le périmètre du SAGE est mal connu. Un questionnaire destiné aux 87 communes du SAGE est complété lors de rencontre avec les élus pour faire un bilan.

Concernant les pressions agricoles, des actions de sensibilisation sont menées par les Chambres d'Agriculture (CA) de la Drôme et de l'Isère. Sur le département de l'Isère, la CA mène des actions de réduction d'intrants ciblées sur 4 captages AEP présentant des problèmes en nitrates et pesticides.

Il est difficile d'évaluer les pressions industrielles et artisanales. La détermination de secteurs industriels potentiellement polluants à travers l'activité des entreprises est menée avec les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres de Métiers et d'Artisanat. Un autre point est à faire sur les pressions potentielles exercées par les infrastructures routières et ferrées.

### Commission Milieux Risques

#### Réunion du 22 novembre 2006

L'inventaire des zones humides (ZH) a été réalisé sur les communes de la Drôme. Dans le département de l'Isère, l'inventaire des ZH est en cours (Maître d'Ouvrage, Conseil Général Isère ; Prestataire, AVENIR)\*. Dans ce cadre, le territoire Bièvre Liers Valloire devrait être inventorié en 2008. Cependant des ZH sont déjà identifiées dans les inventaires ZNIEFF, Natura2000 et diverses études. Des informations complémentaires sont à rechercher dans la bibliographie.

Les données existantes sur les abords de cours d'eau et les données piscicoles sont à synthétiser. Un groupe technique se réunira en avril 2007.

Concernant les risques, M. Melin de la DDE Isère a précisé que la carte d'aléa (14 communes du département de l'Isère) allait conduire à un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) « intercommunal » en 2008. Un bilan des zones d'expansion de crue est à effectuer sur l'ensemble du périmètre du SAGE, ainsi qu'un bilan des aménagements hydrauliques réalisés (bassins d'infiltration, etc.).

### Commission Information

#### Réunion du 29 novembre 2006

Au cours de cette réunion, un plan de communication a été mis en place. Le premier public à informer et sensibiliser sur le SAGE est constitué en priorité des élus, des membres de la CLE et des participants aux commissions de travail. Une lettre d'information sur la progression du SAGE leur sera adressée autant que de besoin.

Un bulletin d'information et des réunions sont programmés pour l'automne.

L'utilisation d'encarts dans les supports d'information existants permettraient d'informer les habitants du périmètre du SAGE. Une prise de contact avec les différentes rédactions est en cours.

En prévision de projets avec des scolaires en 2008, la CLE a contacté dès cette année les académies et rectorats concernés.



La CLE s'est réunie le 12 décembre 2006, en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Vienne. Les commissions de travail y ont présenté leurs propositions qui ont été validées par la CLE.

### Références

\* La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006  
<http://www.legifrance.gouv.fr/>

\* L'inventaire des zones humides en Isère  
<http://avenir.38.free.fr/programmes-inventaire>

### Contacts : Commission Locale de l'Eau SAGE Bièvre Liers Valloire

**Maurice Pelissier**, Président de la CLE et responsable de la commission de travail « Quantité »

**Karen Simian** Responsable de la commission de travail « Information et communication »

**Jean-Paul Nicolet** Responsable des commissions de travail « Qualité » et « Information et communication »

**Freddy Martin-Rosset** Responsable de la commission de travail « Milieux et Risques »

**Annabel Gravier** Animatrice du SAGE  
**Secrétariat de la CLE**  
**SAGE Bièvre Liers Valloire**  
213 route de Beaurepaire  
38270 Beaurepaire

Merci de nous transmettre toutes vos remarques, suggestions ou propositions de préférence par courriel [cle\\_sageblv@laposte.net](mailto:cle_sageblv@laposte.net) ou fax 04 74 79 86 48.

Retrouvez et téléchargez les documents du SAGE Bièvre Liers Valloire sur [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr)



Rhône-Alpes Région